



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

### exportations

Question écrite n° 66778

#### Texte de la question

M. François-Xavier Villain attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, sur les productions agricoles françaises. La Russie est fortement importatrice de viande, lait, fruits et légumes, ainsi que de produits transformés à partir de ces matières premières. En ce qui concerne la filière porcine, la France exporte, chaque année, 75 000 tonnes de porc vers la Russie, soit un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros. Alors que la filière porcine subit déjà, à hauteur de 350 millions d'euros, les conséquences du recul du marché intra-européen, cet embargo va avoir des conséquences négatives majeures sur la filière. De même la filière des fruits et légumes risque de subir les conséquences de cet embargo dans la mesure où la Russie représente 1 % des exportations françaises de fruits et 3 % d'exportations de légumes frais, soit 50 000 tonnes de fruits et légumes par an. Il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement pour faire face à cette crise et de lui indiquer les mesures envisagées au titre de la solidarité nationale et européenne.

#### Texte de la réponse

Le 7 août 2014, la Russie a interdit pour un an les importations d'une liste nominative de produits comprenant les viandes, les produits de la pêche, les produits laitiers, les fruits et légumes et quelques autres types de produits préparés, en réplique aux sanctions mises en place par certains pays à la suite des événements en cours en Ukraine. Les pays concernés par l'embargo sont les États membres de l'Union européenne, les États-Unis, l'Australie, le Canada et la Norvège. En réponse aux préoccupations de nombreux États membres européens concernant les conséquences économiques directes et indirectes (report des produits sur le marché européen) de cet embargo, la Commission européenne a mis en place dès mi-août des mesures exceptionnelles. La France a salué la rapidité de réaction de la Commission et a soutenu avec vigueur le principe de l'adoption de ces mesures. En effet, s'agissant d'une crise qui concerne tous les pays européens, les réponses doivent être apportées au niveau européen. A ce jour, ces mesures exceptionnelles ont pour objectif d'inciter au retrait de produits du marché afin d'éviter un effondrement des cours des produits faisant l'objet de l'embargo. Parallèlement, une augmentation du budget des programmes de promotion des produits agricoles a été décidée afin de faciliter la recherche de débouchés pour ces produits sur d'autres marchés. En outre, la France a présenté au conseil des ministres de l'agriculture de l'Union européenne le 10 novembre 2014, une déclaration cosignée par 20 autres États membres demandant à ce que les modalités de financement des mesures de soutien liées à l'embargo russe ne pèsent pas sur le budget de la politique agricole commune (PAC). Cette déclaration largement approuvée a été transmise au conseil des ministres des finances de l'Union européenne et a été prise en compte dans les négociations entre le Conseil, le Parlement européen et la Commission sur le budget 2015 de l'Union européenne. Concernant le secteur du lait et des produits laitiers, des opérations de stockage privé ont été mises en oeuvre en France et dans les autres pays de l'Union européenne. Le Gouvernement est très attentif à l'évolution des prix des produits laitiers et du lait payé à la production. Il reste mobilisé pour que les mesures proposées par la Commission européenne soient pleinement efficaces et conduisent à une stabilisation effective des marchés. Concernant le secteur des fruits et légumes, des mesures

communautaires de retrait visant à stabiliser les marchés sont actuellement mises en oeuvre. Au niveau national, il a été acté lors de la réunion du 26 septembre 2014 avec les représentants de la filière que des mesures d'accompagnement des entreprises (prêts de trésorerie, fonds d'allègement des charges et prises en charge des cotisations sociales) seraient mises en oeuvre au cas par cas, après instruction des demandes par les services compétents, pour permettre aux entreprises agricoles concernées de passer ce cap difficile. Ces mesures sont mises en oeuvre sous l'égide des préfets en lien avec la mutualité sociale agricole, les établissements bancaires et l'ensemble des services de l'État concernés. L'action du Gouvernement en matière d'allègement du coût du travail à travers le dispositif « travailleurs occasionnels demandeurs d'emploi » et le dispositif de crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) sera poursuivie. En outre, le pacte de responsabilité et de solidarité contribuera dès 2015 à alléger les charges supportées par les entreprises. Ainsi, l'allègement supplémentaire de charges en 2015 dans le secteur des fruits et légumes lié au plein effet du CICE (taux à 6 %) et au pacte de responsabilité et de solidarité s'élèvera à 70 millions d'euros par rapport à 2014. Le Gouvernement reste également très attentif à l'évolution des prix dans le secteur des viandes, en particulier bovine et porcine. S'agissant de la viande bovine, même si les exportations françaises vers la Russie sont limitées, l'absence de débouchés pour certains États membres directement impactés pourrait venir déstabiliser le marché de l'Union européenne dans le contexte d'une consommation déjà atone. Le Gouvernement est ainsi pleinement mobilisé pour trouver de nouveaux débouchés à l'export et salue à ce titre la réouverture récente du marché algérien. S'agissant de la viande porcine, touchée par un embargo sanitaire depuis le début de l'année 2014, la forte pression constatée sur les prix amène à la plus grande vigilance de la situation dans les semaines et les mois qui viennent.

## Données clés

**Auteur :** [M. François-Xavier Villain](#)

**Circonscription :** Nord (18<sup>e</sup> circonscription) - Union des démocrates et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66778

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

**Ministère attributaire :** Agriculture, agroalimentaire et forêt

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [21 octobre 2014](#), page 8705

**Réponse publiée au JO le :** [9 décembre 2014](#), page 10228